



# **REGLEMENTATION UE: POUR UN USAGE ETHIQUE DE L'IA!**

19 janvier 2026

Robert GUYON

Responsable juridique

EEN

CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



# 1 - Définitions

★ *Définition du système d'IA (règlement européen) :* Un logiciel qui est développé au moyen d'une ou plusieurs des techniques et approches énumérées à l'annexe I du règlement IA et qui peut, pour un ensemble donné d'objectifs définis par l'homme, générer des résultats tels que des contenus, des prédictions, des recommandations ou des décisions influençant les environnements avec lesquels il interagit



## 2 - Principes de la loi sur l'IA

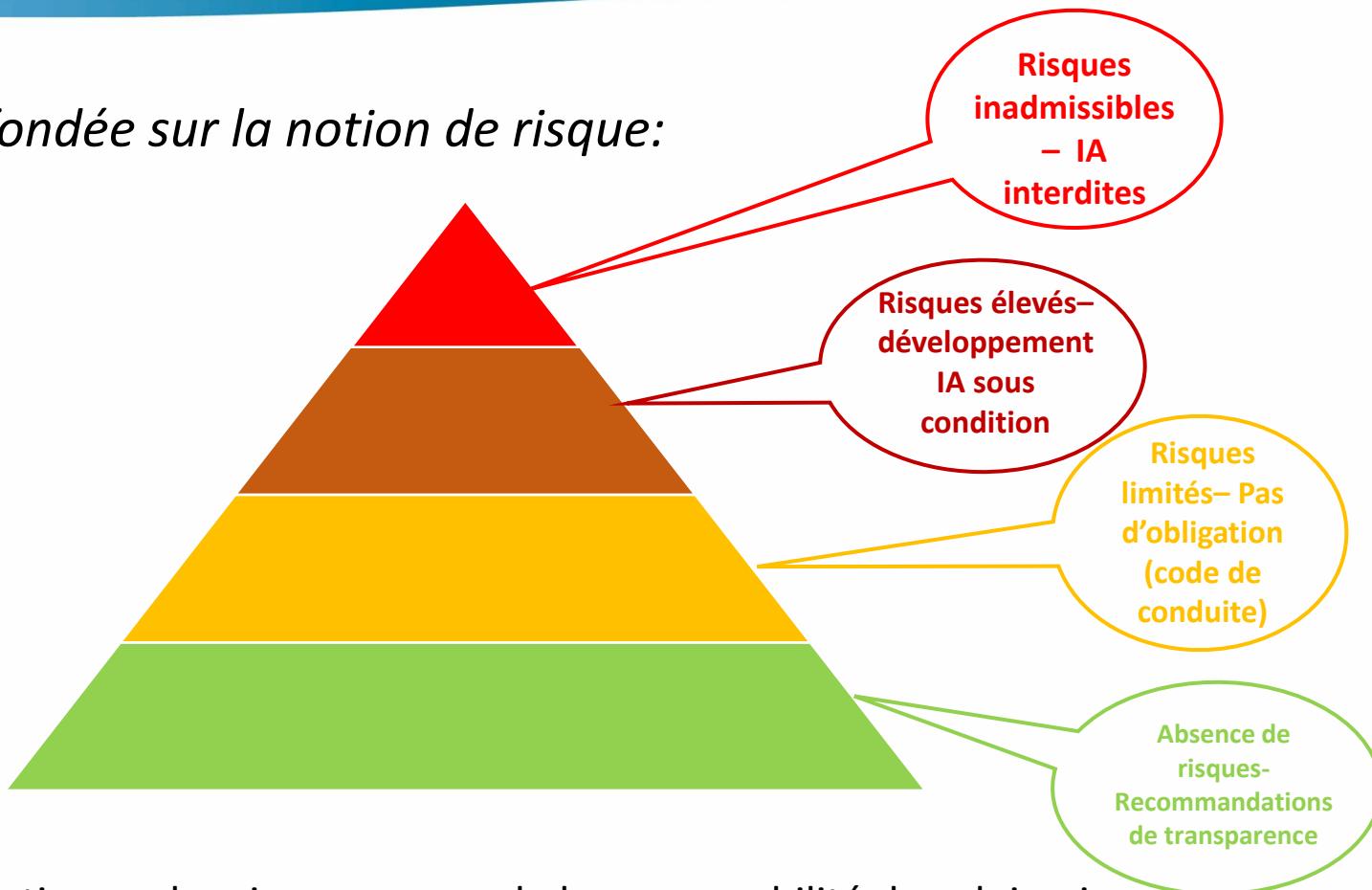
### ★ Objectifs poursuivis par la réglementation: **Développement d'une IA éthique (Règlement UE/2024/1689 du 16/07/2024)**

- Protéger contre les atteintes à la vie privée (protection des données des personnes physiques et morales)
- Protéger contre les atteintes à la dignité humaine (les machines ne doivent pas remplacer des humains dans des situations où la dignité humaine peut être mise à mal)
- Imposer transparence et explicabilité (comprendre comment une IA prend une décision et s'assurer que les systèmes d'IA sont équitables et non discriminatoires)
- Unifier le droit applicable à l'IA dans l'UE
- Faciliter l'innovation dans les entreprises numériques grâce à un cadre réglementaire stable



### 3 - Contenu de la loi sur l'IA

★ *Approche fondée sur la notion de risque:*



Proposition de directive sur la mise en œuvre de la responsabilité de celui qui met l'IA sur le marché ainsi que de l'utilisateur (présomption de responsabilité)



### 3 - Contenu de la loi sur l'IA

#### ★ Approche fondée sur la notion de risque:

- IA présentant un risque inadmissible/**Interdite** (art. 5) :
  - Toute IA considérée comme une menace pour la sécurité, les moyens de subsistance et les droits des personnes (ex: IA de notation sociale, de manipulation inconsciente, d'identification biométrique à distance en temps réel dans les espaces publics, etc...)
  - Interdiction pure et simple
  - Sanctions : Amende 30 M€/ 6% CA annuel mondial
  - Base de données européenne

### 3 - Contenu de la loi sur l'IA

#### ★ Approche fondée sur la notion de risque:

- IA présentant un risque un risque élevé :
  - Toute IA utilisées dans (ann. III) :
    - Les infrastructures critiques présentant des risques pour la sécurité (ex: Transports, etc..)
    - L'accès à la formation de tout niveau
    - L'accès au travail
    - L'accès aux services publics et privés (ex: Notation financière)
    - L'accès à une justice équitable et démocratique
    - Etc...
  - Développement sous conditions :
    - Système d'assurance qualité
    - Processus RGPD conforme
    - Contrôle humain (conception et développement)
    - Marquage CE de conformité (normes harmonisées, organismes notifiés nationaux)
    - Déclaration UE de conformité
  - Sanctions : Amende 20 M€/4% CA annuel mondial

### 3 - Contenu de la loi sur l'IA

#### ★ *Approche fondée sur la notion de risque:*

- IA présentant un risque un risque limité :
  - Obligation renforcée de transparence :
    - Obligation d'information lorsqu'il y a interaction avec un humain (ex: Chatbot)
    - Identification de contenus (audio, vidéo, textes) générés artificiellement
    - Encouragement à l'élaboration volontaire de codes de conduite
  - Sanctions : 10M€/2% CA annuel mondial
- IA présentant un risque un risque inexistant :
  - Obligation de transparence
  - Utilisation libre



### 3 - Contenu de la loi sur l'IA

#### ★ *Approche fondée sur la notion de risque:*

- IA présentant un risque un risque limité :
  - Obligation renforcée de transparence :
    - Obligation d'information lorsqu'il y a interaction avec un humain (ex: Chatbot)
    - Identification de contenus (audio, vidéo, textes) générés artificiellement
    - Encouragement à l'élaboration volontaire de codes de conduite
  - Sanctions : 10M€/2% CA annuel mondial
- IA présentant un risque un risque inexistant :
  - Obligation de transparence
  - Utilisation libre

## 4 – Règles préalables à la mise en œuvre d'une IA par l'entreprise

### ★ Etapes à suivre:

- Déterminer le régime juridique de l'IA
  - Définir les finalités
  - Evaluer le niveau de risque
- Déterminer le régime juridique applicable
  - Intégration des principes éthique dans le processus de développement
  - Versification de la conformité des règles de base (ex: système RGPD conforme)
- Mettre en œuvre les processus réglementaires : Marquage CE, assurance qualité, charte ou code de conduite.... **Si nécessaire!**
- Définir avec précision , la présence de l'humain dans les processus → **Le dernier mot reste à l'être humain !**

## 5 – Règles relatives à l'utilisation de l'IA dans l'entreprise

### ★ Principes à respecter:

- Pourquoi ? Risques majeurs pour l'entreprise (secret des affaires, PI, confidentialité des données commerciales et financières)
- **Principe 1: Utilisation des outils d'IA de l'entreprise, de manière licite, loyale et transparente**
- **Principe 2: Définition de règles d'usage à destination des salarié(e)s**
  - Utilisation exclusive des IA autorisées → Privilégier les abonnements payants
  - Traitement via IA uniquement des données autorisées par la hiérarchie
  - Interdiction (dans la mesure du possible) de l'usage des IA génératives
  - Définition d'usages professionnels autorisés (penser au réchauffement climatique!)
- **Principe 3: Définition de règles de gouvernance éthiques**
  - Supervision par une structure interne dédiée (DSI, etc...) en charge de la gestion de l'IA
  - Traçabilité
  - Procédure d'alerte
  - Rédaction d'une charte IA



# Contacts

★ Robert Guyon,  
Responsable juridique

E-mail: [r.guyon@bfc.cci.fr](mailto:r.guyon@bfc.cci.fr)  
Site: [www.bourgogne.cci.fr/entreprise-europe-bourgogne](http://www.bourgogne.cci.fr/entreprise-europe-bourgogne)  
Tél : 03 80 60 40 61

